



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)  
@justice\_gouv

**Discours de Monsieur Jean-Jacques URVOAS  
garde des sceaux, ministre de la justice,**

**Cérémonie de remise du Prix Vendôme**

**Chancellerie – jeudi 12 janvier 2017**

*Seul le prononcé fait foi*

Je suis très heureux d'avoir l'honneur de remettre le prix Vendôme cette année, ainsi que sa mention spéciale.

Heureux, parce que je suis avant tout un universitaire et que je connais personnellement le long parcours que l'on doit accomplir pour soutenir une thèse.

Un chemin, balisé par :

- De grandes joies et d'aussi grands obstacles,
- Des véritables révélations et des moments de découragement,
- Des périodes impatientes et des instants d'euphories créatrices.

Ce prix est une magnifique idée que nous devons :

- à la Mission de recherche Droit et Justice, représentée par sa directrice Sandrine ZIENTARA-LOGEAY
- à la Direction des affaires criminelles et des grâces, représentée par son directeur Robert GELLI.
- et depuis 2014, à Lexis Nexis, partenaire de ce prix.

Je tiens à vous en remercier chaleureusement.

J'associe évidemment à ces remerciements les autres membres du jury pour le temps qu'ils ont consacré à ce prix :

- Les magistrates : Ombeline MAHUZIER et Laetitia BRUNIN,
- ainsi que les Professeurs Antoine ASTAING, Laurence LETURMY et Raphaële PARIZOT.

Contrairement à tous les autres ministères, celui de la Justice embrasse un périmètre un peu particulier.

La Justice est indéfinissable en elle-même ; on la définit d'ailleurs souvent, par comparaison à l'Injustice.

Quiconque dirait : « *la Justice, c'est ceci ou c'est cela* » tomberait rapidement dans le dogme.

La Justice en soi n'existe pas, elle est continuellement à construire.

Elle est relative ; relative à l'être humain et c'est en cela qu'elle est une Justice des Hommes.

Elle est l'objet, elle *doit* être l'objet, d'une recherche perpétuelle.  
De thèses, d'antithèses et d'hypothèses, inapaisables et sempiternelles.

La recherche universitaire n'est donc pas seulement un accouchement de nouvelles connaissances, une sculpture de l'esprit critique ; elle constitue aussi une action démocratique.

Aussi que le ministère de la Justice promeuve la recherche, qu'il reconnaisse, prime et valorise les travaux des chercheurs, est donc une évidence, pour moi.

Raphaëlle THERY, votre parcours atypique fait de vous une juriste parmi les philosophes et une philosophe parmi les juristes.

Tant mieux ! La recherche est d'autant plus riche et féconde, lorsqu'elle est guidée par l'hybride.

On meurt des cloisonnements, des silos, des disciplines, qui gardent jalousement leurs frontières.

La pensée s'apparente à une marche, pour reprendre l'image de Nietzsche : c'est en faisant des pas de côté que l'on appréhende le mieux le chemin à parcourir.

Les politiques publiques gagneraient à ne pas tomber dans le piège des disciplines et à se nourrir de différentes approches.

Je suis de plus en plus convaincu que c'est l'interdisciplinaire, que c'est le transdisciplinaire, qui nous rendent plus intelligents.

Oui, ce seront les centaures qui sauveront le monde !

J'imagine la difficulté qui a dû être la vôtre de mener à bien une thèse, faisant appel à des disciplines différentes : droit, philosophie, histoire, sociologie.

Chacune possède son épistémologie, ses habitudes, sa vision du monde propres.

Il m'a été dit que vous vouliez au départ travailler sur les liens entre les émotions négatives et le droit.

Mais ce thème étant trop général, vous vous êtes peu à peu tournée vers le droit pénal.

Vous avez alors découvert qu'il demeurerait des questions irrésolues concernant le libéralisme politique et le droit pénal.

Et c'est cela qui vous a conduite à étudier le « *Libéralisme pénal. Principes, enjeux et contradictions d'une institution non idéale* ».

C'est Patrick SAVIDAN, professeur à l'Université de Créteil, et Bernard HARCOURT, professeur à l'EHESS et à Columbia, qui vous ont encadrée pour ce travail de recherche.

Une thèse naît toujours d'une interrogation, d'une béance que l'on remarque et qui nous obsède et que l'on veut essayer de combler.

Vous avez fait un travail remarquable et le prix Vendôme est une belle reconnaissance de vos années de recherche.

Quant à vous, Emilie DUBOURG, qui êtes la mention spéciale du prix Vendôme, je souhaiterais aussi saluer votre démarche.

Votre thèse s'intitule : « *Les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Fondements juridiques, évolution, évaluation et avenir* ».

Elle a été dirigée par le professeur Martine HERZOG-EVANS, au sein de la faculté de droit et de sciences politiques de l'université de Nantes.

Dans le prolongement de votre mémoire de master 2, vous avez souhaité interroger le malaise perçu chez les agents des services d'insertion et de probation (SPIP).

Vous vous êtes appuyée sur les textes juridiques, puis vous êtes allée à la rencontre de ces professionnels.

Là aussi, vous avez mêlé les disciplines, en utilisant la méthode sociologique des entretiens, en arpentant des livres de psychiatrie et de psychologie.

Dans votre thèse, ce qui vous a le plus frappée, le plus touchée, c'est la relation humaine forte entre les professionnels et les justiciables.

C'est ce qui fait du droit une science, une matière, éminemment humaine et qui ne pourra jamais être remplacée par des robots ou des algorithmes.

Actuellement, vous bénéficiez d'un contrat de post-doctorat, dans le cadre d'une recherche financée par l'ANR et dirigée par Virginie GAUTRON, qui porte sur l'articulation santé - justice pénale.

Quant à vous, Raphaëlle THERY, vous enseignez actuellement la philosophie au lycée Benjamin Franklin à Orléans, et continuer à travailler au sein du CERSA, un laboratoire rattaché à Paris II.

Je vous encourage toutes deux, - c'est le garde des sceaux et le professeur de droit qui parlent ! -, à poursuivre vos publications !

Mesdames et Messieurs,

Si la France rime avec la science, c'est parce qu'elle a depuis toujours, une faim, une soif, un désir, de savoir.

Rappelons-nous de Louis PASTEUR, portant un toast avec ses amis et ses collègues... Son verre, il le levait toujours « à la science » !

Souvenons-nous de DIDEROT et d'ALEMBERT passant leurs jours et leurs nuits à construire une cathédrale encyclopédique !

C'est cela, la France ! Nous n'avons rien à envier au passé.

La science n'a rien d'abstrait ; elle ne demande qu'à s'incarner dans des visages, dans des histoires, dans des femmes et des hommes qui ont le courage de se lancer dans la grande aventure de la connaissance !

Les chercheurs contribuent à définir notre pays comme « *le pays qui aime les idées* », pour reprendre le titre du livre de Sudhir HAZAREESINGH.

Célébrer la science, c'est refuser la fatalité et c'est pourquoi la science a une dimension civique !

Karl JASPERS disait que si la science se perd, c'est « *l'envahissement des crépuscules, du clair-obscur, des sentiments confusément édifiants, des décisions fanatiques prises et maintenues dans un volontaire aveuglement* ».

La recherche, c'est notre liberté !

Il est difficile et même impossible de conclure un discours sur la recherche, car celle-ci n'a jamais de point final.

Ainsi, comme il m'est impossible de conclure, je donnerai les derniers mots à Einstein, qui employait une formule, une sorte de devise : « *seul le plaisir de penser permet de trouver* ».

Cultivons donc en nous ce qu'il appelait amoureusement « *la joie de la pensée* » !

Je vous remercie de votre attention.

Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux  
01 44 77 63 15 / [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)